

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2011

STATUT GÉNÉRAL DES FONCTIONNAIRES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE - (n° 3247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
M. Quentin

ARTICLE 11 BIS

À l'alinéa 12, supprimer les mots :

« des services ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.